



MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie.courcelles95@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

Nombre de membres en exercice. : 11

Nombre de membres présents ..... : 10

Nombre de membres votants ..... : 11

Date de convocation..... : 4/04/2008

Date affichage..... : 21/04/08

---

Le 11 avril 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Monsieur Gérard GRAIS.

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Gérard GRAIS, Maire , Mme Laurence MANOFF, Adjoint, Mr LARUE Cédric, Adjoint , Mme KERJEAN Magalie, Mme FLOHART Gaëlle, Mme Christine BENCHATER, Mr RAULT Albert ,Mr DUPONT Jean-Claude, Mr ROCHE Christophe, Mr ENGUERAND Daniel.

**ABSENTS** : Mme ROLLAND Josie (pouvoir à Mr GRAIS Gérard)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr RAULT Albert

Après avoir constaté que le quorum est atteint le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 2 avril 2008 est adopté à l'unanimité

**Ordre du Jour**

- **Vote du compte administratif 2007 commune et assainissement.**
- **Approbation du compte de gestion commune et assainissement 2007.**

- **Vote du budget primitif commune et assainissement 2008.**
- **Vote du taux des 4 taxes.**
- **Délibération inscription au SIERC pour le programme 2009.**
- **Questions diverses.**

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat 2006	+ 198557.55
	Résultat 2007	+ 78 141.88
	<b>Total</b>	<b>+ 276 699.43</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Résultat 2006</b>	<b>- 16 296.34</b>
	Résultat 2007	+ 145548.54
	<b>Total</b>	<b>+ 129 252 .20</b>

**Excédent global 2007 405 951.63**

Les excédents de fonctionnement **276 699.43** euros sont affectés au compte 002 (Excédent antérieur reporté)

Les excédents d'investissement **129 252 .20** euros sont affectés au compte 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté) sur le budget 2008.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DE RESULTAT

A l'unanimité le Conseil Municipal vote le compte administratif 2007 dont les écritures sont identiques à celles du compte de gestion du Percepteur.

Ces comptes pour l'exercice 2007 font apparaître les résultats suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat 2006	+63 361.25
	Résultat 2007	+23 313.74
	<b>Total</b>	<b>+ 86 674.99</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat 2006	+ 7 418. 94
	Résultat 2007	+ 712.59
	<b>Total</b>	<b>+ 8 131.53</b>

**Excédent Global 2006 + 94 806.52**

Les excédents de fonctionnement **86 674 .99** euros sont affectés au compte 002 (Excédent antérieur reporté)

Les excédents d'investissement **8 131.53** euros sont affectés au compte 001 (Excédent antérieur reporté) au budget 2008.

## COMPTE DE GESTION 2007 ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que celui de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2007 dont les écritures sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant que les écritures du Receveur sont conformes et identiques à celles de l'ordonnateur :**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celle relative à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur peut être approuvé.**

## COMPTE DE GESTION 2007 COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que celui de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2007 dont les écritures sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant que les écritures du Receveur sont conformes et identiques à celles de l'ordonnateur :**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celle relative à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE que le compte de gestion du budget de la Commune dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur peut être approuvé.**

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Les budgets primitifs de la Commune et de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal comme suit :

<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	dépenses	445 747,43
		recettes	445 747,43
	<b>INVESTISSEMENT</b>	dépenses	786 026,00
		recettes	786 026,00
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	dépenses	109 674,99
		Recettes	109 674,99
	<b>INVESTISSEMENT</b>	dépenses	90 000,00
		Recettes	90 000,00

### **TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2008**

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les taux d'imposition des 4 taxes locales directes sans augmentation par rapport à ceux votés en 2007, en conséquence les taux sont les suivants :

<b>Taxe habitation :</b>	<b>8.72%</b>
<b>Taxe foncier bâti :</b>	<b>13.79%</b>
<b>Taxe foncier non bâti :</b>	<b>37.81%</b>
<b>Taxe professionnelle :</b>	<b>13.66%</b>

Pour un produit attendu de 90 804 euros

### **DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME SIERC 2009**

Les membres du Conseil à l'unanimité demandent l'inscription de la commune de Courcelles sur Viosne au programme 2009 afin de finir l'enfouissement des réseaux dans la rue de Libération et de faire l'Impasse de la tour.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La date du samedi 17 mai est retenue par le Conseil Municipal pour rencontrer les Courcellois autour d'un verre à 11 heures. Un dépôt de gerbe aura lieu le 8 mai aux monuments aux morts en présence des membres du Conseil et des Courcellois qui souhaiteront y participer.

Monsieur le Maire signale qu'un courrier a été envoyé au président de l'intercommunalité concernant les nids de poule à la sortie de la commune en direction de Puiseux-Pontoise et que des devis ont été demandés pour boucher les trous dans la rue de la source et aménager la Place Léopold Hubeaut à l'endroit où s'arrêtent les cars.

Monsieur GRAIS accompagné de ses adjoints rencontrera prochainement les élus de Montgeroult pour faire le point sur d'éventuels projets de cantine et garderie.

Deux réunions de travail sont programmées : une le 15 mai et l'autre le 5 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le secrétaire de séance : Albert RAULT

Le Maire : Gérard GRAIS

Les membres